



## Traité Yoma

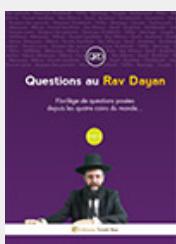
### Michna 7 - Chapitre 5

כל מעשה יום הכיפורים האמור על הסדר--הקדים מעשה לחברו, לא עשה כלום. הקדים דם השער לדם הפר--יחזור ויזה מדם השער, לאחר דם הפר. אם עד שלא גמר את המתנות שבפנים, נשפר הדם--יביא דם אחר, ויחזור ויזה כתחילתה מבפנים; וכן בהיכל, וכן במזבח הזהב, שכולם כפירה כפירה בפני עצמן. רבי אלעזר ורבי שמעון אומרים, ממוקם שפסק, ממש הוא מתחילה.

Tout le cérémonial de Yom Kippour dont l'ordre a été fixé, perd toute valeur si l'un des actes prescrits a été interverti. Ainsi, si le Cohen Gadol a aspergé le sang du bouc avant celui du taureau, il doit recommencer et asperger le sang du bouc après celui du taureau. De même si avant d'avoir fini d'asperger le sang à l'intérieur du sanctuaire, le sang vient à se renverser, il doit en apporter à nouveau et recommencer depuis le début cette aspersion qui doit être faite à l'intérieur du sanctuaire. Cette règle s'applique également aux aspersions faites dans le sanctuaire et sur l'Autel d'or car chacune de ces aspersions constitue un rite de purification en soi. Rabbi Eli'ézer et Rabbi Chim'on disent : il doit reprendre au point où il s'est interrompu.

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)